

PÉTITION FDS

Paris le 21/05/2021

Monsieur le Directeur Régional,

Depuis des mois les organisations syndicales attirent votre attention sur les difficultés croissantes rencontrées par les vérificateurs à mener de front le traitement des fonds de solidarité (FDS) et l'accomplissement du programme de contrôle fiscal.

Les FDS, « **sujet vital pour la relance économique et la cohésion sociale** » selon Bruno Le Maire (discours du 24/02/2021), est affiché comme une priorité et un enjeu majeur par le gouvernement, et pourtant vous mettez la pression sur le programme de contrôle fiscal.

Vous saluez l'adaptabilité des vérificateurs mais vous refusez d'adapter les objectifs. Fin 2020, vous avez évalué la charge du traitement des FDS à 30 e-contacts par mois soit 3 jours de travail, ce qui devait conduire à une décharge de 2 affaires par agent pour 2021.

Ces chiffres sont très largement dépassés, mais vous restez intangible sur les objectifs alors que les vérificateurs sont confrontés à de multiples difficultés :

- l'examen des demandes est complexe : comme l'a souligné Jérôme Fournel dans son message du 04/03/2021 « comme garants des fonds publics, nous devons rester vigilants face aux fraudes et demandes erronées en complément des contrôles automatisés existant, et dans le même temps, nous devons rester mobilisés pour répondre présents aux demandes d'aides légitimes dans une période compliquée pour de nombreuses activités économiques » ;
- l'évolution incessante et la complexification des critères d'éligibilité ;
- la submersion des brigades par l'arrivée des demandes pour une nouvelle période alors que les demandes des mois précédents ne sont pas toutes traitées ;
- l'application e-contacts n'est pas adaptée de part l'identification via le compte des particuliers et la navigation complexe dans l'historique des demandes ;
- l'accroissement du nombre des « autres questions » lié aux délais de transmission entre services et de traitement des demandes et à l'aggravation de la situation des entreprises avec évocation par les demandeurs de situations professionnelles et/ou personnelles de plus en plus critiques, faisant peser sur les collègues une charge mentale de plus en plus lourde ;
- l'existence de plusieurs traitements pour une même demande (interdiction d'accueil du public, secteur d'activité, chiffre d'affaires, contrôle SIREN-IBAN, présence de dettes), avec parfois des rejets automatiques sur des demandes validées par le vérificateur, et des délais importants de renvoi aux BDV entre chaque traitement, générant des « autres questions » et des contacts par d'autres canaux (courriels sur les BALF des brigades, les BALF personnelles, appels téléphoniques, courriers en recommandé) ;
- l'augmentation des contestations et des recours au médiateur ;
- l'augmentation prévisible du nombre de demandes avec l'abaissement du seuil de perte de chiffre d'affaires annoncé par Bruno Le Maire le 03/05/2021, et le relèvement du plancher DGE à 50 000 €.

Dans le même temps, et en matière de contrôle fiscal, nous sommes confrontés à des difficultés liées à l'organisation des interventions sur place et aux modalités de contrôle avec notamment des experts-comptables non disponibles ou en télétravail, conduisant à des allongements des procédures.

Nous sommes d'ailleurs dans l'incompréhension de votre double langage nous demandant d'être à la fois en télétravail et en intervention dans les entreprises puisque nous avons dû, sous votre pression, engager massivement des vérifications, avec des remontrances des contribuables et des conseils obligés d'être en télétravail, et des risques sanitaires non négligeables, peu de collègues étant vaccinés.

